

Pour être informé, pour vous défendre, pour revendiquer : **Syndiquez-vous !**

La force du syndicat,

c'est son nombre de syndiqués

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, déplacements, téléphone...). Les ressources du **SNUDI-FO 53** ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation vis à vis de quiconque !

c'est son indépendance

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit !

c'est son affiliation

- à une Union Départementale, aux côtés de salariés d'autres secteurs publics ou privés,
- à une fédération et à une confédération, la CGT-FO, 1ère organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat

Les adhérents du SNUDI-FO 53

reçoivent :

- La **CommunalEmail**, la lettre hebdomadaire du syndicat ;
- La **Communale**, le bulletin papier trimestriel du syndicat ;
- L'**école syndicaliste**, le journal du syndicat SNUDI-FO national ;
- Le **Syndicaliste indépendant**, la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO) ;
- La **nouvelle tribune**, la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO ;
- FO Hebdo



SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- Etre informé et **défendu en priorité** en cas de besoin
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nominations, promotion, etc.)
- La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du conseil syndical...)

Bulletin d'adhésion 2016-2017 au SNUDI-FO 53

											majoration		
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
instituteur							133	140	147	156	171	Chargé d'école	+ 5€
PE			133	148	152	155	165	177	189	204	219	Directeur 2 à 4 classes	+ 10€
PE hors classe	165	187	200	214	232	247	261					Directeur 5 à 9 classes	+ 15€
												Directeur 10 classes et + et MF	+ 20€
Retraités : 120€/ PES : 100€ / AESH/EVS/AVS: 20 €/ En disponibilité, ou congé parental : 40 €/ Temps partiel: prorata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)											Majoration divisée par 2 pour les faisant-fonction		

66 % de la cotisation seront déductibles de votre impôt déclaré en 2017. Un reçu vous parviendra en temps utiles.

Plusieurs versements possibles (6 maximum) Adresser autant de chèques à l'ordre de « SNUDI-FO 53 » que de prélèvements souhaités **TOUS DATES D'AUJOURD'HUI**/prélèvement d'un chèque chaque mois à compter du 1er du mois suivant la réception.

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire. (La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.)



NOM : Prénom : Corps : (institut, PE, HC...)

Echelon : Fonction (adjt, dir, MF...) : Temps partiel (si oui, préciser la quotité) :%

Cotisation pleine de base :€ x % (tps partiel) + majoration :€ =€

Ecole : Commune :

Adresse personnelle : Code Postal :

Commune : Téléphone personnel :/...../...../...../.....

Email perso :@..... Adhérent(e) 2015-2016 (oui ou non) :

déclare adhérer au SNUDI-FO 53 pour l'année scolaire 2016-2017

Date et signature :